

1- liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération)

<u>MANDATS</u>
Bourgmestre de Saint-Gilles
Député bruxellois, Président du Parlement bruxellois (jusque mai 2019)
Président du Musée Horta
Membre AG ERIP
Membre CA Brulocalis (A partir du 19 septembre 2019)
<u>FONCTIONS</u>
<u>FONCTIONS DERIVEES</u>

2- Rémunérations et avantages de toute nature qui découlent des mandats visés aux tirets 1er à 5 et 7 de l'article 3 §1er, alinea 2 des fonctions dérivées des mandats visés au 6ème turet de l'article 3 § 1er alinea 2

<u>REMUNERATIONS</u>	<u>MONTANTS</u>
Bourgmestre (rémunération brute par an)	82.393,43 €
Député bruxellois, Président du Parlement bruxellois	61.209,60 €
Président du Musée Horta	- €
Membre AG ERIP	- €
Membre CA Brulocalis (A partir du 19 septembre 2019)	- €
<u>AVANTAGES DE TOUTE NATURE</u>	<u>MONTANTS</u>
Bourgmestre : voiture inclus dans le calcul de la rémunération brute (jusqu'à mai 2019)	1.054,46 €
téléphone	81,40 €

3- liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITES EXERCEES A TITRE PRIVE

4- Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5ème tiret de l'article 3 §1er et les rémunérations perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littéra b) pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration.

REMUNERATIONS EXERCICE FONCTIONS 5ème tiret	MONTANTS

REMUNERATIONS EXERCICE ACTIVITES littéra b)	MONTANTS